

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15	Présents votants : 11	Pour : 11+1 procuration	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	----------------------------	----------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 08 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 03 avril 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	<i>Procuration</i>
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR (arrivée à 20h40)	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR (arrivée à 20h35)	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Laurent PIALHOUX (procuration à Pierre PEYRAZAT)
Delphine DAGNAS

Yoann MARENDA
Cindy ARLOT-PELLEVOISIN

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

ORDRE DU JOUR**2024-18 Vote du budget primitif du budget principal 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M 57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés le 02 avril 2024

Vu l'affectation des résultats (délibération n° 2024-12 du 02 avril 2024)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à **l'unanimité** des suffrages exprimés d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,

AR Prefecture

024-212400162-20240408-2024_18-DE
Reçu le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le
Page 1 sur 2

- Précise que le budget primitif 2024 est adopté et voté :
 - Par chapitre
 - avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023,

BUDGET PRINCIPAL 2024						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		641 369,21	65 501,95		65 501,95	641 369,21
Opérations de l'exercice	1 191 077,21	549 708,00	249 316,21	312 947,48	1 440 393,42	862 655,48
TOTAUX	1 191 077,21	1 191 077,21	314 818,16	312 947,48	1 505 895,37	1 504 024,69
Restes à réaliser			17 000,00	18 870,68	17 000,00	18 870,68
TOTAL BUDGET	1 191 077,21	1 191 077,21	331 818,16	331 818,16	1 522 895,37	1 522 895,37

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 09 avril 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

AR Prefecture

024-212400162-20240408-2024_18-DE
Reçu le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le
Page 2 sur 2